



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2405

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Contrat de projet Etat-Région (CPER) - Construction d'une résidence de chercheurs pour l'Institut d'études avancées (IEA) - Demandes de subventions

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Arrue

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2405**

commission principale : développement économique

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Contrat de projet Etat-Région (CPER) - Construction d'une résidence de chercheurs pour l'Institut d'études avancées (IEA) - Demandes de subventions**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La convention de site, prise en application du Contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 - volet recherche, enseignement supérieur et vie étudiante, a fait l'objet d'une approbation par délibération n° 2008-4830 du conseil de Communauté du 11 février 2008. La convention prévoit notamment la construction de la résidence de chercheurs pour l'Institut d'études avancées (IEA) à Lyon 7°.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2009-0792 du 15 juin 2009 pour un montant total en dépenses de 4 800 000 € TTC et de 3 800 000 € en recettes. Elle consiste en la construction d'une résidence de 14 logements pour chercheurs étrangers de haut niveau de l'IEA sur le site de l'Ecole normale supérieure de Lyon (ENS Lyon), allée de Fontenay à Lyon 7°. Il est prévu de loger 13 familles pour une durée moyenne de 10-12 mois et un régisseur.

Par décision n° B-2011-2185 du 14 mars 2011, le Bureau a attribué un marché de prestation de maîtrise d'œuvre de bâtiment pour la construction de cette résidence au groupement d'entreprises F. Scali (mandataire)/Beterem/Acoustique Vivité et associés pour un montant de 354 006 € HT, soit 423 391,18 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- région Rhône-Alpes :	2 200 000 €
- Etat-Rectorat :	1 500 000 €
- Centre national de la recherche scientifique (CNRS) :	100 000 €
- part restant à la charge de la Communauté urbaine de Lyon :	1 000 000 €
	<hr/>
Total :	4 800 000 €

Il est donc proposé au conseil de Communauté d'autoriser monsieur le Président à solliciter auprès des différents partenaires les subventions ci-dessus détaillées.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès des partenaires du Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 les subventions correspondantes d'un montant global de 3 800 000 € dans le cadre de l'opération de construction d'une résidence de chercheurs pour l'Institut d'études avancées (IEA),

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction des demandes et à leurs régularisations.

2° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme global A1 - Garantir le développement économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 2006, le 15 juin 2009 pour la somme de 3 800 000 € en recettes.

3° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 458 228 - fonction 23 - selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 44 500 € en 2011,
- 262 130 € en 2012,
- 1 842 210 € en 2013,
- 1 550 300 € en 2014,
- 100 860 € en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.